

## Le chapitre des recettes

Le compte d'exploitation du projet éditorial prend en compte aussi bien les recettes que les dépenses. La liste des recettes, dans le cas d'un livre scolaire est simple à établir : elle est égale au produit des ouvrages distribués. Mais, en littérature générale, de nombreuses perspectives s'offrent, en principe, à l'éditeur. Nous les énumérons ci-dessous :

### Ventes

- Ventes en librairie,
- Ventes à l'exportation,
- Marchés spéciaux,
- Aides et subventions.

### Droits dérivés

- Vente des droits de traduction ou d'adaptation,
- Réédition en édition de poche,
- Prépublication dans la presse autrement appelée "bonnes feuilles",
- Droits radiophoniques ou télévisés,
- Droits multimédia.

### Autres recettes

- Vente d'espace publicitaire
- Prestations de service

Que l'éditeur qui réussira le jackpot de réunir tous ces postes de recette sur un seul produit veuille bien le signaler à la rédaction de cet ouvrage ... Nous ne manquerons pas de citer son exploit dans la prochaine édition du *Manuel pratique d'édition pour l'Afrique francophone* !